



Conseil Communal

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal de Cheseaux du 15 mars 2022

Président : Auberson Thierry

Excusés : Decotignie Emma – Decotignie Jean-Dominique – Favre Gordana – Keller Jean-Baptiste – Michel Eric – Prudhomme Catherine – Vergara Christian

Absents : Esposito Maria Grazia – Thonney Raoul

ORDRE DU JOUR :

Adoption du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Communications du Président.
- 3) Communications de la Municipalité.
- 4) Informations régionales.
- 5) Préavis 04/2022 « Remplacement d'un tracteur utilisé par notre service de voirie, parcs et jardins ».
- 6) Préavis 05/2022 « Demande de crédit pour le réaménagement de la place de jeux de la Plantaz ».
- 7) Divers et propositions individuelles.

Le quorum est atteint.

L'ordre du jour est accepté.

Le Président signale que le Syndic, M. Etienne Fleury, est absent pour cause de maladie. Il sera remplacé par Mme Jacqueline Dieperink, vice-Syndic.

Adoption du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1) Adoption de l'ordre du jour

Aucune modification, ni adjonction n'est demandée.

- **L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.**

2) Communications du Président

Le Président signale que le bureau s'est réuni le 20 janvier dernier pour nommer les membres des commissions amenés à étudier les préavis traités durant ce Conseil. Le bureau a également fonctionné pour le dépouillement lors des votations fédérales du 13 février ; il communique les résultats pour la commune.

M. Thierry Auberson, Président, rappelle aux personnes inscrites pour les élections du Grand Conseil et au Conseil d'Etat la date du dimanche 20 mars 2022.

3) Communications de la Municipalité

Mme Jacqueline Dieperink, Municipale et vice-Syndic, excuse l'absence du Syndic, M. Etienne Fleury, et salue dans le public la présence de M. Eric Bourqui, chef de la voirie.

Mme Jacqueline Dieperink, Municipale et vice-Syndic, donne les informations suivantes :

- La panne du chauffage de Derrière-la-Ville est réparée ; le rapport de l'entreprise chargée des travaux est encore attendu pour savoir si de l'eau est restée dans le sol. Si cela devrait être le cas des mesures seront prises pour assécher le sol.
- Le chantier du collège Jean-Philippe Loÿs avance bien ; la Commission de gestion a pu le visiter il y a deux semaines dans le cadre de son mandat. L'entreprise est confiante pour la remise des clés qui est prévue le 30 juin 2022. Les appels d'offres pour le mobilier sont en cours.
- Le conseil d'établissement scolaire a demandé au conseil des délégués de classes d'organiser un sondage pour trouver un nom à la cafétéria et la sélection s'est portée sur « Le Millénium ». Il faut maintenant créer le logo ; des réponses sont attendues pour fin mai.
- La semaine prochaine une candidate sera reçue en deuxième entretien pour le poste de bibliothécaire, le premier entretien s'est bien passé ; le 2ème entretien est une animation pour une classe.
- La Municipalité a été approchée par plusieurs citoyens qui souhaitent savoir si quelque chose est organisé pour l'hébergement et l'accueil des réfugiés venant d'Ukraine. Aucun local n'est disponible dans la commune ; les personnes intéressées à apporter leur aide peuvent contacter l'EVAM ou l'organisation suisse d'aide aux réfugiés. Il faut savoir que ce n'est pas juste offrir une pièce à une famille, mais également les accompagner psychologiquement sur le long terme.

Mme Giuseppa Sicuro, Municipale, signale que :

- Les travaux de la Coop seront terminés pour le 1^{er} juin 2022 et ceux de la BCV pour cet automne.
- Les nouveaux habitants de la rue des Pâquis ont pu emménager au début mars.
- Le LEB sera à nouveau opérationnel dès le 15 mai 2022.
- La Municipalité a décidé d'offrir deux mois de cours « Urban Training » ; les cours auront lieu de 18 :30 à 19 :30 de mai à juin. Il est nécessaire de s'inscrire au préalable. Une information sera publiée dans le Crieur et des banderoles seront placées au centre du village.

Mme Liliane Annen, Municipale, indique que :

- Des travaux pour le changement des canalisations sont en cours au chemin « Derrière-la-Ville ».
- En ce qui concerne les nouvelles constructions Equitim au chemin de la Saugettaz, les attributions d'appartements sont en cours ; il reste 9 appartements.
- Ce printemps une barrière automatique sera posée à la déchetterie, ceci afin de faciliter le travail du responsable.
- Une action coup de balai aura lieu le 26 mars prochain, avec inscription auprès du greffe.
- Le dernier jour pour le débardage aura lieu le 23 mars 2022.

4) Informations régionales

--

5) Préavis 04/2022 « Remplacement d'un tracteur utilisé par notre service de voirie, parcs et jardins »

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport en précisant que des corrections ont été apportées aux conclusions de celui-ci ; il laisse le rapporteur donner les explications nécessaires.

M. Sylvain Viredaz signale que deux points ont été oubliés lors de la rédaction du rapport initial notamment la durée de l'amortissement et l'emprunt ; il fait lecture des conclusions corrigées, afin de réparer cet oubli et espère que ce vice de forme n'altère pas la décision du conseil ce soir. La commission recommande d'adopter le préavis 04/2022 tel que proposé, d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 78'600.00 pour financer le remplacement du tracteur utilisé par notre service de voirie, parcs et jardins, d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché, d'amortir cet investissement sur une durée de dix ans dès 2023 et de donner décharge à la commission de son mandat.

M. Thierry Auberson, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

Mme Liliane Annen, Municipale, signale que le tracteur actuel qui a été acquis en 2011 doit être remplacé étant donné qu'il donne des signes de fatigue. Le modèle retenu présente plusieurs avantages par rapport aux modèles concurrents ; comme la réutilisation de la lame à neige. La voirie dispose déjà d'un tracteur de cette marque, lequel a toujours donné entière satisfaction. Elle recommande donc d'accepter ce préavis.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

- **Le préavis 04/2022 est accepté à l'unanimité.**

6) Préavis 05/2022 « Demande de crédit pour le réaménagement de la place de jeux de la Plantaz »

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Kim Rochat précise que dans ce projet de réaménagement de la place de jeux, il y avait un besoin qui était de tout remplacer rapidement. La Municipalité a fait des choix pragmatiques et efficaces, notamment au niveau de la maintenance et de la durabilité du projet. La commission s'est également positionnée par rapport au financement en comparant avec d'autres projets et constate que l'enveloppe était relativement adéquate. Cependant dans un deuxième temps la question s'est posée de savoir si le projet était tout à fait adapté par rapport à ce qui était attendu. En effet, le projet qui a été proposé semble-t-il est un remplacement un pour un des engins déjà existants, qui étaient là depuis une vingtaine d'années ; à quelque part on refait un peu la même chose pour une trentaine d'années avec la même idée. C'est peut-être le moment de se positionner sur quelque chose d'un petit peu différent, un petit peu plus ambitieux par rapport à l'attente de la population. Il a été regardé chez nos voisins quels étaient les projets faits et il s'avère qu'il est probablement possible de faire quelque chose d'un peu différent sur cette base-là. La commission a donc réalisé qu'il pourrait être opportun de donner des moyens supplémentaires à la Municipalité permettant ainsi de revoir ce projet en l'adaptant avec ce qui se fait actuellement. En conclusion, M. Kim Rochat fait lecture des conclusions du rapport lesquelles recommandent d'accorder à la Municipalité un crédit augmenté à CHF 214'900.00 pour le réaménagement de la place de jeux de la Plantaz, d'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans au maximum dès 2023, d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché et de donner décharge à la commission pour son mandat.

M. Thierry Auberson, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion.

M. Sylvain Viredaz tient à faire part de son avis avant que l'entrée en matière soit votée. La Municipalité a proposé un projet chiffré à CHF 146'000.00. Une commission destinée expressément à cet usage a travaillé sérieusement et de manière approfondie sur ce dossier. Ce qui apparaît, c'est que ladite commission n'a pas été convaincue par la version proposée par la Municipalité. Cette même commission a même eu l'élégance de proposer une alternative à la Municipalité en proposant d'amender le préavis, et ce à l'unanimité. Il remercie la commission pour ses efforts et son travail de grande qualité, qui a permis à un profane comme lui de bien cerner les enjeux. En tant que conseiller communal, il dit ne pas se voir accepter le préavis tel que proposé par la Municipalité, étant donné l'avis contraire de la commission ni son amendement, ce qui reviendrait à signer un blanc-seing pour un projet pour le moment inconnu, ce qui ne lui convient pas comme conseiller communal. Etant donné la situation de ce dossier, il trouve prématuré d'avoir une discussion sur ce sujet devant le conseil communal. C'est pourquoi il va donc refuser l'entrée en matière. Certes, cela retardera peut-être la réalisation de cette nouvelle place de jeux, mais étant donné que l'on construit ce genre d'ouvrage pour vingt ans et qu'il se trouve sur un point stratégique du village (à la fois sur le chemin du retour de la garderie pour de nombreux habitants, au centre du village et juste à côté de la « porte d'entrée » du village que constitue la gare du LEB), Il trouve que cela en vaut la peine. De plus, les recherches de la commission peuvent servir de base à un nouveau travail, mieux ciblé.

Mme Christiane Rihs soutient les propos de M. Sylvain Viredaz et confirme qu'accepter l'amendement reviendrait à signer un chèque en blanc. Pour sa part elle n'est pas d'accord sur cette manière de fonctionner, même si elle accorde toute sa confiance à la Municipalité.

M. Sergio Del Gottardo se permet d'intervenir dans cette étape préliminaire à toute discussion, car il s'interroge sur la pertinence de mener un débat sur ce préavis de la Municipalité et/ou éventuellement de son éventuel amendement, alors même qu'il semble subsister des incompréhensions sur le postulat de base qui concerne la question qui nous occupe aujourd'hui. En effet, la base de ce préavis est le remplacement d'engins à cause de leur vétusté et des risques liés à la sécurité des usagers, pour aboutir maintenant au titre du présent préavis qui traitent de la réfection complète de la place de jeux de la Plantaz. Cela sous-entend donc que les bases d'une première discussion sont fondamentalement différentes de celles que nous devrions avoir maintenant. M. Sergio Del Gottardo estime que l'apport d'une solution à cette nouvelle question doit suivre une trajectoire différente. Il ne remet pas en question les travaux des uns et des autres dans cette affaire. Il remercie d'ailleurs la Municipalité à cet égard et salue l'approche constructive et les propositions formulées par la commission ad hoc dans son rapport. Mais force est de constater que les deux parties poursuivent un objectif différent. M. Sergio Del Gottardo a la conviction que nous devrions, et ce malgré le temps supplémentaire que cela demandera, rembobiner cette question à partir du début et poser des bonnes bases à la construction d'un bon projet pour tous les habitants de la commune, qui va d'ailleurs connaître une croissance démographique importante dans les prochains mois. Finalement, il précise que l'acceptation du préavis et de son amendement n'ont pas d'effet contraignant sur les travaux de la Municipalité qui peut ou non en tenir compte à sa discrétion. Il remercie l'assemblée pour l'accueil qui sera faite à sa proposition de ne pas entrer en matière aujourd'hui sur ce sujet, et ce sans aucune animosité, et de renvoyer le dossier à la Municipalité, afin qu'elle puisse tenir compte des propositions de la commission ad hoc et l'apport souhaitable à son sens de la Commission enfance-jeunesse pour un projet dans les concepts modernes préconisés aujourd'hui.

Mme Martine Lob, Municipale, indique que le titre du préavis à l'ordre du jour ne correspond pas au titre du préavis qui est « demande de crédit pour le réaménagement de la place de jeux de la Plantaz ». Pour établir ce projet, elle stipule qu'il a été tenu compte du retour des questionnaires qui avaient été soumis à la population.

Le Président présente ses excuses pour la mauvaise dénomination du préavis à l'ordre du jour.

M. Kim Rochat relève qu'il est vrai que la proposition d'amendement donne une dynamique assez particulière à ce préavis. Comme relevé par Mme Martine Lob, Municipale, le projet concerne la remise en état de la place de jeu de la Plantaz. Pour sa part, il soutiendra l'entrée en matière.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote concernant l'entrée en matière.

- **L'entrée en matière est refusée avec 14 « oui », 24 « non » et 1 abstention.**

7) Divers et propositions individuelles

M. Sylvain Viredaz aborde un sujet qui est cruellement rappelé ces temps : l'être humain a bien du mal à s'entendre avec son voisin. Mais ce n'est pas de cet état de fait qu'il voudrait discuter, la tâche lui semble bien trop ambitieuse. C'est de l'une de ses conséquences matérielles les plus visibles : les coûts de l'énergie. Ce sujet le concerne avant tout comme citoyen : l'impact de l'être humain sur son environnement est une question qui lui est chère. Mais le concerne également professionnellement étant ingénieur en énergétique et thermique du bâtiment, il baigne dans ces sujets au quotidien et se sent donc apte à amener des éléments de réflexion au sein de la commune. Les économies d'énergie et de la production locale et renouvelable sont au centre de sa motivation à faire partie de ce conseil. Dans cette direction, il a demandé à la Municipalité si une étude avait été réalisée concernant les aspects énergétiques de la commune. Et c'est le cas ! Un document a été produit en 2015. Il traite de nombreux aspects : potentiel énergétique de la commune, économies à réaliser, ainsi qu'une longue liste d'actions concrètes à entreprendre. En 2017, la Municipalité a mis à jour cette liste, en détaillant point par point l'état des lieux de cette liste. A titre d'exemple, on peut y trouver notamment :

- Le suivi énergétique des bâtiments communaux. Il est bien connu dans le milieu que les bâtiments « dévient » dans le temps, que leur consommation a toujours tendance à augmenter. Des mesures peuvent être prises pour mieux maîtriser ceci.
- L'étude pour la production d'électricité renouvelable, il est indiqué à étudier, mais n'a pas connaissance de suites pour le moment.
- La planification énergétique intégrant les grands consommateurs. Un thème assez vaste, qui mériterait de mieux le cibler et d'en tirer des actions concrètes.

M. Sylvain Viredaz propose via cette intervention, qu'il souhaite être sous la forme d'un simple vœu, de relancer le travail sur la base de ce document, de reprendre point par point les conclusions de l'étude et de voir dans quelle mesure des actions peuvent être entreprises pour améliorer le bilan énergétique de la commune. Actuellement en début de législature, il lui semble que le moment est opportun.

Mme Christiane Rihs souhaite revenir sur ses dernières interventions au sujet du street workout ou station de fitness en milieu urbain (fitness en plein air). A préciser qu'il s'agit d'engin de fitness – structures statiques – pour tous les âges, de jeunes adultes aux séniors ; des équipements pour des exercices cardiovasculaires, musculaires et de souplesse ; pour débutants et aguerris ; accès libre et en tout temps près de chez soi ou de son lieu de travail. Par cette intervention elle émet un vœu à l'attention de la Municipalité : Elle demande que celle-ci s'interroge sur la possibilité, l'opportunité d'intégrer ce projet « station de fitness en milieu urbain » avec celui de la place de jeux de la Plantaz. Tout au plus de présenter un projet sur un autre site.

M. Hans-Peter Guggenbühl signale que l'année 2022 est celle du vélo en Suisse. Pour ne pas dépendre de la voiture pour aller à la déchetterie, ou pour aller à la Coop pour faire des achats volumineux, ou bien pour aller au bord du lac ou à la forêt pour une broche, le vélo n'est pas l'idéal. La démarche a donc été faite pour avoir un vélo cargo dans la commune. Le TCS a été contacté lequel met ces vélos à disposition. Il fallait trouver un endroit pour charger et parquer ce vélo avec assistance électrique, et un sponsor financier. L'EMS de Cheseaux a été approché et a montré tout son intérêt et à la disponibilité pour héberger ce vélo. Il y a environ six mois toute la documentation nécessaire a été adressée à la Municipalité pour régler le sponsoring pour ce projet. Mais depuis plus rien.

Mme Giuseppa Sicuro, Municipale, remercie de la question et rappelle à l'intéressé qu'une réponse a été donnée en stipulant qu'une étude étant en cours auprès de la Municipalité.

M. Sylvain Viredaz dans le cadre de ce qu'il a déjà exposé précédemment a fait une première pré-étude quant à l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux. A première vue, les bâtiments du collège de DLV ainsi que ceux du MDB ne sont pas équipés et seraient de bons candidats. Cette étude se veut la plus complète possible, de nombreux paramètres ont été pris en compte : les éléments basiques bien sûr : orientation des bâtiments, inclinaison des panneaux, horizon proche et lointain, autoconsommation, revente d'électricité. Mais également des aspects plus « pratiques », qui, on le sait, ont tendance à détériorer le bilan économique et énergétique d'une installation : neige en hiver, poussière accumulée au fil du temps, pertes électriques dans le câblage, frais d'étude, frais d'entretien. Je vous passe l'entier des détails, ils sont nombreux. Cela va même jusqu'à prendre en compte deux jours d'arrêt annuel pour la maintenance. Tout ceci compilé, sur un petit échantillon de toiture, il en ressort que compte tenu des coûts du marché actuel, une installation est rentable entre 16 et 18 ans, sur 20 ans de durée de vie. Il ne s'agit donc pas de l'investissement du siècle, mais sur sa durée de vie, l'installation ne coûterait rien à la commune, elle rapporterait même un petit quelque chose. L'installation serait rentable au niveau du coût carbone en une quinzaine d'année, sur 20 ans d'espérance de vie. L'énergie produite pendant les cinq dernières années de l'installation seraient donc intégralement décarbonnée, en tenant compte pour le calcul les valeurs d'équivalents CO2 officielles du réseau électrique en Suisse. Sa question est la suivante : Dans le contexte actuel, et compte tenu de tout ça qu'attendons-nous ?


Thierry Auberson
Président du Conseil




Patricia Alvarez
Secrétaire du Conseil

Séance levée à 21 :20
Cheseaux, le 18 mars 2022

Prochaines séances :
Mardi 17 mai 2022
Mardi 21 juin 2022
Mardi 4 octobre 2022
Mardi 8 novembre 2022
Mardi 13 décembre 2022